

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

Présents : AILLOUD JOSETTE, , PILI AGNES, , HERNANDEZ NICOLAS, VASSEUR CLAUDE, GUILLAUME ROSSEL, JEAN VAUTRIN, , HEINRICH SANDRA MARTINEZ ANTOINE, PEREZ ANNE, PHILIPPE LAGARDE, LAVABRE CEDRIC

Absents : RODRIGUES ALINE, GUILLETEAU SEBASTIEN, KLEYKENS LAETITIA

1) Demande de fonds de concours

La commune souhaite rénover le mur du cimetière. Coût prévisionnel de l'investissement 13562,75 € HT. Ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours et monsieur le Maire propose de demander une aide la plus élevée possible à la communauté de communes. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget.

La commune souhaite végétaliser le cheminement doux de la route d'Assas. Coût prévisionnel de l'investissement **3234 € HT**.

Ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours et monsieur le Maire propose de demander une aide la plus élevée possible à la communauté de communes. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité

2) Renouvellement de la convention avec Hérault Energies pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économies d'énergie.

Proposition :

De renouveler la convention avec l'Hérault énergies pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économies d'énergie, et autoriser le transfert a Hérault Energies des certificats d'économie d'énergie liés aux travaux effectués, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CCE auprès d'un obligé.

Et d'autoriser le maire à signer la convention d'habitation avec Hérault Energie

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Classement dans le domaine communal des parcelles 563 B564

Demande de la famille Ratier du placement dans le domaine public communal des parcelles B 563 et 564

Délibération adoptée à l'unanimité